

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00393
Numéro SIREN : 442 777 199
Nom ou dénomination : 1-PEK

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 5224

1-PEK

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 13, rue du Pré Rondot,
21850 ST APOLLINAIRE
442 777 199 RCS DIJON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier juin,
A dix heures,

Les associés de la société 1-PEK se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 13, rue du Pré Rondot 21850 ST APOLLINAIRE, sur convocation faite par le président.

Sont présents :

Monsieur Noureddine EL AKERMY, titulaire de 3 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Madame Céline GUEDENEY, titulaire de 3 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Monsieur Xavier PRIMON, titulaire de 8 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
La Société UMA, représentée aux présentes par son cogérant, Monsieur Josse RENARD, titulaire de 136 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 150 actions sur les 150 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par la société UMA, elle-même représentée par Monsieur Josse RENARD, en sa qualité d'associée détenant le plus grand nombre d'actions.

Madame Céline GUEDENEY est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 20% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Josse RENARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société UMA, SARL au capital de 362 800 euros, dont le siège social est 13, rue du Pré Rondot , 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914 040 795 RCS DIJON, représentées par Monsieur Josse RENARD et Madame Céline GUEDENEY cogérants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

-

TROISIEME RÉOLUTION

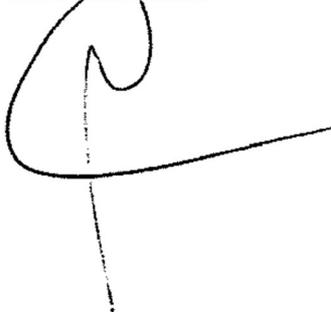
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Josse RENARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.